

Au moment d'être admis à exercer la maïeutique, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Ma priorité sera de préserver, de rétablir et de promouvoir la santé des femmes et des nouveau-nés dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux tout au long de leur vie.

Je traiterai avec la même conscience toute patiente et tout nouveau-né quels que soient son origine, ses mœurs, sa religion et son état de santé.

J'interviendrai pour protéger les patientes et leurs nouveau-nés si ils sont affaiblis, vulnérables ou menacés dans leur intégrité ou leur dignité. J'exercerai ma mission dans le respect de la vie et de la personne humaine.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés ainsi que tout ce que j'aurai vu, entendu ou compris.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

Je considérerai mes collègues avec égard et respect. Je formerai les étudiants, qui sont aussi mes futurs collègues, dans le respect et l'humanité dû à chacun.

Enfin, en tant que sage-femme, j'exigerai une reconnaissance à la hauteur de mes compétences et de mes responsabilités